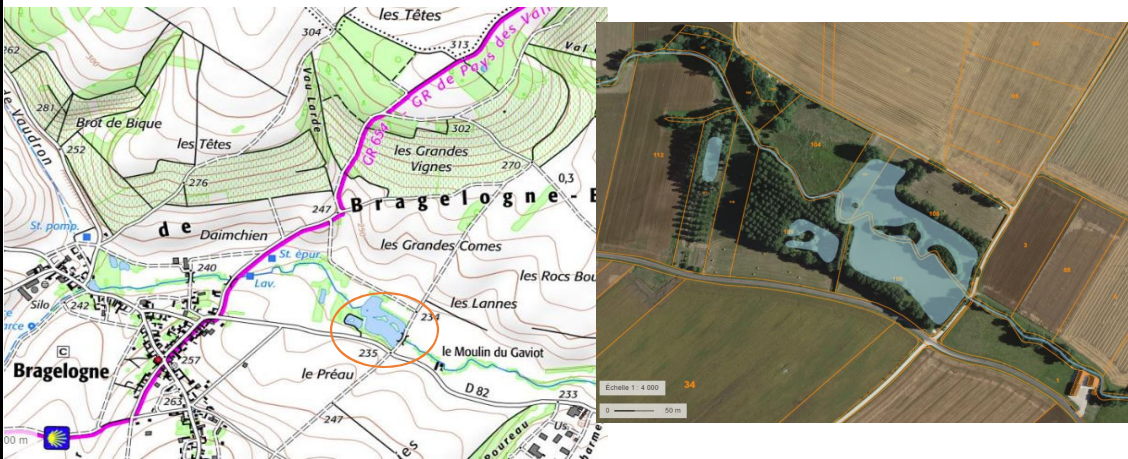


RIVIERE	Sarce	Superficie concernée : 20530 m ²
COMMUNE (S)	Bragelogne-Beauvoir	Volume potentiellement stockable : 10 000 m ³
MAITRE D'OUVRAGE	SDDEA	

LOCALISATION

Le site d'étude se situe en région Grand-Est, dans le département de l'Aube (10), entre les villes de Troyes / Auxerre et Dijon, sur le cours d'eau du Sarce, sur la commune de Bragelogne-Beauvoir.



DESCRIPTION DE L'OPERATION

Contexte et problématique

Dans le cadre de la compétence GEMAPI qu'il exerce suite au transfert par la communauté de communes du barséquanais en champagne, le bassin Seine et Affluents Troyens du SDDEA s'est porté maître d'ouvrage du projet de restauration de la Sarce au droit de l'étang communal. Pour ce faire, un bureau d'études, CE3E, a été recruté.

La commune de Bragelogne Beauvoir est propriétaire d'un plan d'eau d'une superficie d'environ 3 hectares sur les extérieurs du village.

Ce dernier a été édifié au fil du cours de la rivière au cours des années 80 et avait une vocation récréative (pêche, pique-nique, etc).

Le plan d'eau génère de nombreux impacts négatifs sur le milieu naturel, participant à la dégradation de la masse d'eau, notamment une rupture de la continuité écologique.

Le plan d'eau modifie également le régime hydraulique de la rivière en période d'étiage, mais aussi en crue.

Depuis 2013, la commune de Bragelogne Beauvoir n'a pas subi d'inondation majeure, toutefois ce projet intègre une dimension de lutte contre les inondations, avec une réduction de la hauteur d'eau en période de crue estimée à 16 cm et un gain de surface inondable suite à la suppression de l'étang, limitant ainsi l'arrivée d'eau rapide à Beauvoir-sur-Sarce.

Objectifs visés

L'objectif est de restaurer la continuité écologique sur la rivière Sarce au niveau de l'étang de Bragelogne et d'améliorer la situation hydromorphologique, écologique et fonctionnelle du cours d'eau.

L'emprise de l'ancien étang redeviendra une zone humide fonctionnelle, qui pourra être inondée en période de crue, permettant ainsi de stocker un volume d'eau, qui sera restituée à la Sarce lors de la période estivale.

Enjeux sur les parcelles concernées

Les parcelles concernées correspondent à l'étang.

Nature de l'intervention

Les travaux consistent à effacer l'ouvrage de retenue du plan d'eau et remettre le cours de la Sarce en fond de vallée sur un linéaire de 307 m.

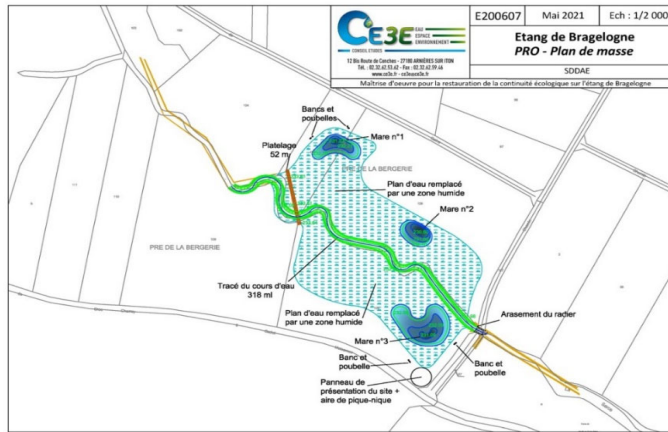
Le radier du pont actuel sera dérasé. Dans le cadre d'une valorisation patrimoniale, et sur demande de la commune, les vannes seront laissées en place et maintenues soudées en position levée de manière à ne pas entraver les écoulements.

Le plan d'eau ainsi mis hors d'eau évoluera en zone humide et boisement pionnier au cours du temps.

Trois mares seront créées dans l'emprise de l'ancien plan d'eau au sein de la zone humide. Ces mares seront ceinturées par un merlon de terre afin de ne pas être alimentées en crue annuelle.

Une valorisation pédagogique de la zone humide et du cours d'eau sera mise en œuvre par l'aménagement de platelages pour traverser la zone, la mise en place de panneaux pédagogiques sur la richesse et la biodiversité du milieu, la pose de tables de pique-nique et de bancs, ...

Le tracé du cours d'eau aura une largeur moyenne variant de 2,1 à 2,6 m en pied de berge et de 3 m à 3,5 m en crête de berge. Il sera stabilisé en pied par des banquettes à hélrophytes constitué par reprofilage du lit dans les sédiments.



Conditions d'exécution

Le projet a requis la rédaction d'un Dossier Loi sur l'Eau (DLE) et d'un formulaire d'incidence Natura 2000 (EIN2000). Le SDDEA a reçu un accord le 08/02/2022.

Les parcelles étant communales, le projet a été présenté lors d'un conseil municipal à Couvignon le 12/04/2021. Après en avoir délibéré, le conseil municipal a validé le projet puis transmis sa délibération visé en préfecture le 26/04/2021.

Le SDDEA a lancé un appel d'offres, la date de remise des offres a été fixée au 17/06/2022.

ECHEANCIER

Il s'agit d'une opération : d'investissement de fonctionnement
 Les montants suivants sont : HT TTC

Détail des dépenses envisagées	Date estimée de démarrage	Date estimée de fin	Coût
1- Suppression de l'ouvrage	oct-22	déc-22	245 477,00 €
2- Travaux rivière	janv-22	oct-23	149 359,92 €
3- Valorisation pédagogique	janv-22	oct-23	5 304,00 €
		TOTAL	400 140,92 €

PLAN DE FINANCEMENT

Nature de la dépense	Montant	Subventions				Reste à charge du maître d'ouvrage	
		AESN	Organisme 2	Organisme 3	Organisme 4	Euros	%
1	245 477,00 €	220 929 €				24 548 €	10%
2	149 359,92 €	134 424 €				14 936 €	10%
3	5 304,00 €		- €	- €	- €	5 304 €	100%
TOTAL	344 829,96 €	355 353 €	- €	- €	- €	44 788 €	11%